

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Géographie et aménagement

- Université Joseph Fourier - Grenoble – UJF (déposant)
- Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences humaines - territoire

Établissement déposant : Université Joseph Fourier – Grenoble - UJF

Établissement(s) cohabilité(s) : Université Pierre Mendès France – Grenoble - UPMF

La licence *Géographie et aménagement* est portée par l'Institut de Géographie Alpine (UFR de Géographie) de l'Université Joseph Fourier - Grenoble - UJF et cohabilitée avec l'Institut d'Urbanisme de Grenoble de l'Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF. Les cours ont lieu à la cité des territoires, qui est une antenne des deux instituts à Grenoble. La licence a été réorganisée en 2011 en quatre parcours (*Aménagement, Environnement, Espaces et sociétés, Urbanisme*).

La licence a un double objectif :

- donner aux étudiants une formation générale en géographie, urbanisme, aménagement, analyse des milieux, des espaces et des territoires ;
- pré-professionnaliser les étudiants avec quatre parcours et un stage en troisième année (L3) ; la première année (L1) comporte des cours de tronc commun ; la L2 et la L3 comportent des cours de tronc commun et des cours spécifiques au parcours choisi par l'étudiant.

La licence n'est accessible qu'en formation initiale.

Avis du comité d'experts

Le cursus de la licence est adapté aux objectifs affichés, qui sont au nombre de deux : donner aux étudiants une formation générale en Géographie, Urbanisme, Aménagement, analyse des milieux, des espaces et des territoires et pré-professionnaliser les étudiants. Le parcours *Aménagement* peut déboucher sur les métiers d'agent de développement local, d'assistant d'études, etc. Le parcours *Environnement* peut déboucher sur des métiers d'agent technique, garde national, assistant d'études, technicien supérieur en système d'information géographique (SIG), etc. Le parcours *Espaces et sociétés* donne accès aux concours de l'enseignement et aux métiers de l'édition, de la documentation, etc. Le parcours *Urbanisme* peut déboucher sur les métiers d'assistant d'études, ou des concours de la fonction publique territoriale. La liste des cours de tronc commun et de parcours montre une adéquation entre ces derniers et les objectifs de la formation.

La licence s'inscrit judicieusement dans l'offre de formation de son établissement. Elle peut en effet donner accès aux sept spécialités du master *Sciences du territoire* et à deux licences professionnelles *Concepteurs de produits touristiques patrimoniaux* et *Gestionnaire des espaces naturels et de loisirs*. La cohabilitation entre l'Institut d'Urbanisme de Grenoble et l'Institut de Géographie Alpine permet de former les étudiants à la géographie, à l'aménagement, et à l'urbanisme et de mutualiser les enseignements. La licence se positionne bien aussi dans son environnement socio-économique puisque les étudiants trouvent un stage dans des collectivités locales, les directions départementales des territoires, etc. En revanche, le positionnement de la licence par rapport aux besoins de recrutement pérenne du tissu socio-économique local n'est pas indiqué, ni la position de la licence dans son environnement scientifique.

La licence bénéficie d'une direction fortement structurée, avec un responsable de licence, puis des responsables d'année et de parcours qui se réunissent au sein du conseil de licence. Les enseignants dépendent de l'Institut de Géographie Alpine et de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble. Cette équipe est complétée par huit professionnels qui participent aux cours, aux jurys et encadrent des stages.

Les effectifs sont en diminution depuis 2013. Ce phénomène s’observe plus généralement dans d’autres licences, mais cette licence reste plutôt attractive pour les étudiants de la région Rhône-Alpes. Les effectifs de chaque parcours sont équivalents. Le taux de réussite est plutôt bon et atteint en L1 62 % en 2012-2013. Cette même année, le taux de réussite en L3 atteint 65 %. L’insertion professionnelle directement après la licence concerne environ un tiers des diplômés de L3 en 2013. La poursuite d’études concerne la majorité des diplômés vers les masters locaux.

Éléments spécifiques de la mention

| | |
|---|---|
| Place de la recherche | Le dossier comporte très peu d’informations sur cet item. |
| Place de la professionnalisation | Cette licence générale offre une formation assez professionnalisée grâce au stage obligatoire mais court de 20 jours minimum en L3 (facultatif en L1 et L2), à la participation des étudiants à des ateliers en mode gestion de projet et à une organisation progressive de la licence en 4 parcours plus spécialisés dans les métiers des territoires. L’apprentissage n’existe pas. Il est possible de suivre la licence en formation continue. |
| Place des projets et stages | Le stage et la gestion de projet par équipe sur une analyse de territoire occupent une place importante dans la formation. Un stage est obligatoire en L3. Il peut être fait dans une association, une collectivité locale, un organisme d’études, etc. Des cours peuvent être organisés sous forme d’ateliers en L2. Ils servent de base à la réalisation d’un projet tuteuré fait en relation avec une visite de terrain. |
| Place de l’international | La licence met en œuvre une politique d’aide à la mobilité internationale et dispose de 53 accords de partenariats Erasmus avec des universités étrangères (Québec, Etats-Unis, Mexique). Ces formules permettent aux étudiants de suivre un ou deux semestres de cours dans le pays, mais concernent peu d’étudiants hors de l’Europe. |
| Recrutement, passerelles et dispositifs d’aide à la réussite | La réorientation est facilitée au sein de la licence grâce à un suivi individuel important. Elle peut être interne entre les quatre parcours. Il est aussi possible pour les étudiants de se réorienter vers d’autres mentions que la géographie. L’aide à la réussite repose sur une large palette d’outils assez classiques : tutorat par des étudiants plus âgés, travail de recherche sur les métiers des territoires en L1, cours de méthodologie, etc., mais le dossier donne peu de détails sur ces outils. |
| Modalités d’enseignement et place du numérique | L’usage des technologies de l’information et de la communication (TIC) est bien développé : une dizaine d’unités d’enseignement (UE) utilisent les systèmes d’information géographique (SIG), des logiciels d’analyse de données, des logiciels professionnels, de bureautique. Il est possible de présenter le C2i. Une mutualisation des enseignements est par ailleurs mise en place entre les deux universités Joseph Fourier et Pierre Mendès France. |
| Evaluation des étudiants | Les unités d’enseignement comportant des cours et travaux dirigés sont évaluées en contrôle continu et terminal (exposés, dossiers, fiches et examens). Les cours magistraux sont évalués avec un contrôle final seul. Les unités d’enseignement de méthode et de langues sont évaluées en contrôle continu. Les ateliers sont évalués sur la base d’un contrôle continu (travaux personnels individuels et collectifs) et d’un projet ou diagnostic final (rapport et PowerPoint). Ces évaluations correspondent aux standards d’une licence. Les règles d’attribution des crédits européens sont explicites et cohérentes par rapport à la formation. |

| | |
|--|---|
| Suivi de l'acquisition des compétences | L'annexe descriptive au diplôme est claire. |
| Suivi des diplômés | Les modalités de suivi des diplômés ne sont pas indiquées. Le dossier indique que la majeure partie des étudiants poursuit ses études dans l'une des sept spécialités du master <i>Sciences du territoire</i> . |
| Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation | Le fonctionnement de la licence repose sur un processus d'autoévaluation et d'adaptation assez précis. Les étudiants évaluent les cours et leur cohérence. La commission des enseignements analyse ces évaluations et adapte les objectifs des parcours et des unités d'enseignement ou leur cohérence si nécessaire. Le conseil de licence définit quant à lui les orientations de la licence. |

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Une formation cohérente avec les objectifs visés et des parcours distincts et pertinents.
- Un stage obligatoire en L3 et possible en L1 et L2.
- Un bon taux de réussite.
- Une cohérence de la licence avec l'offre de master de l'établissement, qui permet des poursuites d'études locales.

Points faibles :

- le dossier manque de détails et de commentaires et ne fournit pas un certain nombre d'indicateurs et d'informations utiles à l'évaluation, notamment au niveau des particularités des parcours (objectifs, contenu des enseignements, ateliers, missions de stage, etc.).
- La durée du stage pourrait être supérieure à 20 jours pour renforcer la préprofessionnalisation.

Conclusions :

La licence *Géographie et aménagement* a été réorganisée récemment en quatre parcours chacun attaché à des métiers particuliers. Cette évolution semble pertinente.

Il faudra attendre plusieurs années avant de pouvoir l'évaluer totalement, et notamment analyser l'évolution de sa lisibilité à l'extérieur de l'Université Joseph Fourier de Grenoble.

On peut regretter le manque de détails sur le contenu de formation de chaque parcours qui pourrait aider à donner plus de lisibilité à l'ensemble de la licence, alors que les métiers sont clairement identifiés.

Observations de l'établissement

Mention de Licence Géographie et aménagement

Madame, Monsieur,

Nous remercions vivement le Comité d'Evaluation pour l'analyse conduite et la qualité des remarques transmises.

Les commentaires et éléments fournis seront pris en compte dans les dossiers d'accréditation que nous allons faire remonter prochainement à la DGESIP.

Concernant cette mention de diplôme, nous avons relevé ni erreurs factuelles, ni erreurs d'interprétations.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Isabelle OLIVIER

Vice-Présidente Formation et Pédagogie Numérique

